

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA Le Fresne d'Angers - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le dimanche 01 septembre 2024.

CFPPA Le Fresne d'Angers - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (32636)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA Le Fresne d'Angers - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (32636)	Jury par défaut	Tous les candidats		32	4

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Test écrit de reconnaissance de végétaux et Test de déplacement dans l'arbre.	Notes et appréciations en lien avec la reconnaissance des végétaux et biologie végétale	Très important
Savoir-être	Autonomie dans la démarche engagée et conscience de l'implication d'un parcours par la voie de l'apprentissage.	Appréciations de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine	Très important
	Test de Cooper, Test de gainage et Test de grimpé de corde à bras seuls.	Appréciation équipe pédagogique et /ou maîtres de stage	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Le projet doit être bien identifié, cohérent avec une entrée en CS Arboriste-Elagueur, et non un choix par défaut.	Lettre et entretien de motivation	Essentiel
	La lettre de motivation doit être personnalisée, avec des critères d'implication, de recherche de la connaissance de l'établissement visé, et de volonté de rentrer dans cet établissement.	Lettre et entretien de motivation et tests physiques	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Montrer de l'intérêt et de la connaissance pour la filière élagage.	Centres d'intérêt et activités extra-scolaires	Essentiel

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Chaque candidature fait l'objet d'un dossier de candidature à retirer auprès du centre de formation, en plus de la candidature via Parcoursup.

Chaque dossier est examiné par la commission d'admission, puis les candidats éligibles sont convoqués à une journée de validation de projet.

La journée de validation de projet comprend :

- Une présentation de la formation
- Un test de positionnement écrit en connaissance des végétaux
- Un test de positionnement physique
- Un test de déplacement dans l'arbre
- Un entretien individuel de positionnement

A l'issue de la validation de projet, chaque candidature est examinée par la commission d'admission et une réponse est envoyée à tous les candidats par courrier.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Dans le cadre de la demi-journée de validation de projet, l'équipe pédagogique présente :

- les modalités d'organisation de la formation
- les incidences sur l'implication des candidats
- le travail à mener en parallèle du contrat d'apprentissage
- les avis et conseils pour la recherche d'un maître d'apprentissage

Signature :

Emmanuel DUCHESNES,
Chef d'établissement de l'établissement CFPPA Le
Fresne d'Angers